

AVIS DE MARCHÉ

Section I. Pouvoir adjudicateur

I.1 Nom et adresse

ÉTAT - Administration Supérieure des îles Wallis et Futuna

BP 16 - Havelu - 98600 UVEA

Tél : 00 681 72 27 27

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

I.2 Obtention du dossier

Les documents du marché sont disponibles gratuitement à l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Le point de contact susmentionné

I.4 Type de pouvoir adjudicateur

Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale y compris leurs subdivisions régionales ou locales

I.5 Activité principale

Services généraux des administrations publiques

Section II. Objet de la consultation

II.1 Étendue du marché

Travaux de construction et de réhabilitation du lycée d'Etat de Wallis et Futuna

Référence : 2025-E-AO-50-VR

II.2 Type de marché : Marché public de travaux

II.3 Codes CPV Principaux : 45454100-5 : Travaux de réfection

II.4 Lieu d'exécution : Lycée d'État de Wallis et Futuna - 98600 île de Wallis

II.5 Informations sur les lots : Les prestations sont réparties en 10 lots :

- ✓ Lot 2 – Terrassement/VRD
- ✓ Lot 5 – Courants forts/Courants faibles/Alarme incendie/Sécurité
- ✓ Lot 6 – Plomberie/Sanitaires/ECS/Gaz/Air comprimé
- ✓ Lot 7 – Menuiserie Aluminium/Menuiserie métallique/Volet roulant/Main courante/Signalétique
- ✓ Lot 8 – Menuiserie bois/Agencement/Rideaux/Stores
- ✓ Lot 9 – Revêtements sols et murs
- ✓ Lot 10 – Plâtrerie/Faux plafonds/Isolation/Cloison
- ✓ Lot 11 – Climatisation/Ventilation
- ✓ Lot 14 – Équipement de cuisine
- ✓ Lot 16 – Clôtures/Espaces verts/Aménagement

Le candidat pourra soumissionner pour un ou plusieurs lots.

II.6 Critères d'attribution

Critère Prix : 40 points

Valeur technique : 60 points

II.7 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

II.8 Modalités de financement

Le règlement des comptes est décrit à l'article 8.4 « règlement des comptes » du CCAP.

II.9 Visite du site : Afin de prendre pleinement connaissance des contraintes relatives à l'exécution des prestations, les candidats doivent **obligatoirement effectuer une visite du site.**

A cet effet, ci-dessous un créneau proposé :

- Lundi 12 janvier 2026 de 08h00 à 12h00 (heure de Wallis)

Pour s'inscrire à cette visite, les candidats doivent contacter : Jean-Marc THIHMANA

Numéro de téléphone : +687 23.64.20

Adresses électroniques : secretariat.mmw@mmw.nc / jm.thihmana@mmw.nc / archifale@hotmail.fr

Merci de mettre également en copie l'assistance à maîtrise de l'ouvrage : Mélina FOTOFILI (SECAL)
Adresse électronique : melina.fotofili@secal.nc

A l'issue de cette visite, ils reçoivent une attestation de visite. Les candidats joignent cette attestation dans leur réponse à la consultation. **L'offre d'un candidat n'ayant pas procédé à la visite préalable obligatoire sera éliminée.**

Pour les candidats ayant effectués la visite du site lors de la précédente consultation, l'attestation de visite qui vous a été remis reste valable pour la présente consultation. Merci de la déposer une nouvelle fois dans votre nouvelle offre.

Section III. Procédure

III.1 Type de procédure :

- Pour les lots n° 02/05/07/09/10/11 :

Le présent marché est passé en procédure d'appel d'offres ouvert en vertu des dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique 2019.

- Pour les lots n° 06/08/14/16 :

Le présent marché est passé en procédure adaptée en vertu des dispositions des articles R.2123-1 à R.2123-4 du code de la commande publique 2019.

La présente consultation fait l'objet d'une relance suite à une procédure infructueuse.

III.2 Date limite de réception des offres : **MARDI 27 JANVIER 2026 à 11h30 (heure de Wallis)**

La transmission électronique des plis se fera **uniquement** sur le profil acheteur de l'Administration Supérieure sur la plateforme (PLACE) à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur. La transmission des plis sur un support physique électronique tels que CD-ROM, DVD-ROM, clé USB, Courriel ou tout autre support matériel n'est pas autorisée.

Les pièces de la candidature et celles l'offre, doivent être transmises en seule fois, lors d'un seul et même envoi. Elles feront l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique transmis par la plateforme de dématérialisation.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Aussi, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'un second dépôt par un même signataire (même identifiant) se substituera au premier : il y a donc lieu d'adresser une nouvelle offre complète et non un additif.

Les candidats peuvent adresser à l'acheteur une copie de sauvegarde des documents transmis par voie électronique dans les conditions fixées par un arrêté du ministre chargé de l'économie sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue à l'acheteur dans le délai prescrit pour le dépôt, selon le cas, des candidatures ou des offres. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Les plis dont le téléchargement serait effectué après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenus et feront l'objet d'un archivage.

La signature électronique des documents et du contrat, par le soumissionnaire, n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

III.3 Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Section IV. Renseignements complémentaires

IV.1 Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie
BP Q3 – 98851 NOUMEA CEDEX

Tel. 00 687 25 06 30 - Courriel : greffe.ta-noumea@juradm.fr

IV.2 Date d'envoi du présent avis : 22/12/2025